

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230905-20232908DEL2-DE

20230829DEL2
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

ATTRIBUTION DES IHTS,
MODIFICATION DE LA
DELIBERATION DU 23 MAI 2023 ET
ADJONCTION DES DECRETS
D'APPLICATION

DELIBERATION :

Publiée le 5 septembre 2023

Rendue exécutoire le 5 septembre
2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 5
septembre 2023

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 5 septembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 18 août 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Olivier JOUCLA, Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Joëlle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à Monsieur Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération N° 202305DEL8 du 23 mai 2023, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le régime indemnitaire des heures pour travaux supplémentaires à de nouveaux cadres d'emplois.

Ainsi, le travail effectué au-delà de la durée réglementaire du travail peut donner lieu à rétribution horaire ou forfaitaire.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2002 du décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, les horaires de travail des agents sont définis à l'intérieur de périodes de référence dénommées cycles de travail.

Les heures supplémentaires sont donc celles qui interviennent, à la demande du chef de service, en dépassement des bornes horaires du cycle.

Le versement des indemnités horaires est subordonné à la mise en œuvre par l'employeur de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser les heures supplémentaires.

Il faut également que les agents exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Il a ainsi décidé que les I.H.T.S. pouvaient être versées aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, appartenant aux catégories C ou B ainsi qu'aux agents contractuels employés à temps complet, à temps non complet, à temps partiel, de même niveau.

Une grille d'emplois communaux a été arrêtée, définissant les divers catégories de fonctionnaires territoriaux éligibles aux I.H.T.S, selon leur filière, leur cadre d'emplois, leur grade et leur fonction.

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230905-20232908DEL2-DE

20230829DEL2
S²LOW

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

MODIFICATION DELIBERATION IHTS, SUITE – P.2

Le Centre des Finances Publiques d'Armentières stipule à cette occasion qu'il est nécessaire de préciser pour chaque emploi concerné, les missions ou à défaut les décrets d'application définissant le cadre d'intervention des emplois en question.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal modifie à **l'unanimité**, la délibération du 23 mai et adjoint à chaque emploi concerné, le décret d'application correspondant selon le tableau ci-annexé.

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions	
Administrative	Rédacteur Territorial	B	Responsable du service "administration générale, urbanisme, élections »	Décret N°2012-924 du 30 juillet 2012
	Adjoint administratif Territorial	C	Agents des services « finances, état civil, social, divers... »	Décret N°2006-1690 du 22 décembre 2006
Technique	Technicien Territorial	B	Responsable des services « technique et espaces verts »	Décret N°2010-1357 du 9 novembre 2010
	Adjoint technique Territorial	C	Agents des services « techniques et espaces verts »	Décret N°2006-1691 du 22 décembre 2006
	Agent de Maîtrise	C	Agent chargé de missions et travaux technique, de l'encadrement des équipes « techniques et espaces verts »	Décret N°2016-1382 du 12 octobre 2016
Animation	Animateur Territorial	B	Responsable des services « animation, périscolaires », de structures d'accueil de loisirs	Décret N°2011-558 du 20 mai 2011

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230905-20232908DEL2-DE

20230829DEL2
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

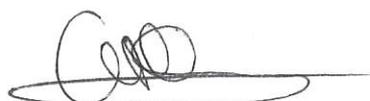
Contre :

Abstention :

MODIFICATION DELIBERATION IHTS, SUITE – P.3

Animation	Animateur Territorial	B	Responsable des services « animation, périscolaires », de structures d'accueil de loisirs	Décret N°2011-558 du 20 mai 2011
	Adjoint d'animation Territorial	C	Animateur des services « animation, périscolaires », de structures d'accueil de loisirs	Décret N°2006-1693 du 22 décembre 2006
Socio-éducatif	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	Agent spécialisé de l'école maternelle publique	Décret N°2018-152 du 1 ^{er} mars 2018
Police Municipale	Gardien, Brigadier	C	Agent de Police Municipale	Décret N°2006-1391 du 17 novembre 2006
	Brigadier-Chef	C	Agent chargé de l'encadrement du service de Police Municipale	Décret N°2006-1391 du 17 novembre 2006

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation
Le Maire

